



N°17 /2012

ARRETE DU MAIRE

Portant sur la mise en place d'une Zone dite de rencontre dans les rues des Merles et des Rossignols, et la mise en sens unique de la rue des Rossignols

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE HOMBOURG

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212.1, L 2212.2 et L. 2542-2 ainsi que le Code des Communes
- VU** l'article R 610-5° du Code Pénal,
- VU** le décret n° 58-1217 du 15 décembre 1958 relatif à la police de la circulation routière (Code de la Route), modifié et complété,
- VU** les arrêtés interministériels des 22 octobre 1963, 24 novembre 1967 et 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière, modifiés et complétés,
- VU** l'article R 110-2 du Code de la Route
- VU** la configuration des rues des Merles et des Rossignols

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité de tous les usagers il y a lieu de placer les rues des Merles et des Rossignols en zone de rencontre à compter du 10 mai 2012

ARRETE

- Article 1 :** Les rues des Merles et des Rossignols sont mises en zone de rencontre à compter du jeudi 10 mai 2012.
- Article 2 :** Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h.
- Article 3 :** La rue des Rossignols est mise en sens unique dans le sens ascendant de la numération des maisons.
- Article 4 :** La signalisation sera établie par l'entreprise Travaux Publics Schneider conformément aux prescriptions de l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété.
- Article 5 :** Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie du présent arrêté sera adressée à :
- . Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ottmarsheim
 - . Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-pompiers de HOMBOURG et OTTMARSHEIM
 - . Brigades Vertes
 - . Monsieur le Responsable des Services Techniques
 - . Affichage
 - . Archivage

Hombourg, le 04 mai 2012
Le Maire
Josiane ZIMMERMANN